

Beauvais, le 25 mai 2020

L'Inspectrice d'académie,
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale de l'Oise

A

Mesdames les directrices
et Messieurs les directeurs d'école
(pour attribution)

S/C de Mesdames les inspectrices
et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale
(pour information)

Action culturelle

Dossier suivi par : P. Deboffe

Réf. : n° 1/2020-2021

Tél. 03.44.06.45.89

Mèl : ce.action-educ60@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Horaires d'accueil du public
et d'accueil téléphonique :
du lundi au vendredi :
- de 08h30 à 12h30 et
- de 13h30 à 17h30

Objet : Mise en place des actions liées au projet d'école
Année scolaire 2020-2021

P.J. : Dossiers Classe à PAC, APE et *Ecole et cinéma*

Le *Parcours d'éducation artistique et culturelle* peut conduire à l'organisation :
- de **Classes à PAC** - Projet artistique et culturel
- d'**APE** - Activités Péri-Educatives
ou à une participation à l'opération ***Ecole et cinéma***.

En 2020/2021, la DSDEN apportera en priorité son soutien aux projets qui s'inscrivent dans des **contrats avec la DRAC** – Direction Régionale des Affaires Culturelles - **et les Collectivités territoriales** : CLEA - Contrats Locaux d'Education Artistique (Agglomération Creil Sud Oise, Beauvais, Clermont, Compiègne - ARC), Contrats culture ruralité (Communautés de communes de l'Oise Picarde, des Pays d'Oise et d'Halatte, du Vexin-Thelle, du Pays de Valois et du Pays de Bray), Classes-orchestres de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Une **seconde priorité** portera sur les projets conduits avec les partenaires culturels conventionnés avec la DSDEN. Les partenaires conventionnés en 2019/2020 étaient : l'ACAP - Pôle régional Cinéma, La Batoude, le CAL du Clermontois, Diaphane, les Théâtres de Compiègne, la Faïencerie Théâtre de Creil, le Théâtre du Beauvaisis.

PROCEDURE

Les dossiers sont téléchargeables sur le site de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise à partir du lien suivant :

<http://www.ac-amiens.fr/dsden60/292-appels-a-projet.html>

Instruction des dossiers

Les dossiers PAC 20/21 sont à retourner à l'IEN de la circonscription en deux exemplaires avant la date limite du **30 septembre 2020**. Un exemplaire sera conservé par la circonscription, l'autre sera transmis à la DSDEN.

Financement des classes à PAC

Les crédits, liés à la rémunération des intervenants et au fonctionnement (billetterie, déplacements) seront notifiés au 1^{er} semestre 2021.

Inscriptions *Ecole et Cinéma*

Elles sont à effectuer sur le document joint à l'appel à candidatures (Document Excel ou LibreOffice) : 1 seul document par école

CALENDRIER

Retour des dossiers

Retour des dossiers Classes à PAC à la circonscription	30 septembre 2020
Retour des inscriptions <i>Ecole et cinéma</i> à la DSDEN -copie à la circonscription-	30 juin 2020
Retour des dossiers APE	18 septembre 2020

Notification aux écoles

Confirmation des inscriptions <i>Ecole et cinéma</i>	Octobre 2020
Information aux écoles sur la validation des projets Classes à PAC	Novembre 2020
Notification aux écoles des indemnités pour Activités péri-éducatives -APE-	Novembre 2020
Notification aux écoles des crédits Classes à PAC	1 ^{er} semestre 2021

Je vous invite à respecter les dates mentionnées sur ce calendrier.

Pour tout renseignement complémentaire, vous prendrez l'attache de votre circonscription ou de la DSDEN - Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise - Action Culturelle – ce.action-educ60@ac-amiens.fr.



Emmanuelle Compagnon
Inspectrice d'académie - DASEN